

Forêt d'Armainvilliers

La saison de chasse débute le 20 octobre 2023

Chaque année, l'ONF organise la chasse en forêt domaniale d'Armainvilliers. Faute de prédateurs naturels, elle est le seul moyen de réguler les populations de chevreuils et sangliers pour assurer le renouvellement de la forêt. La saison 2023-2024 débute le 20 octobre.



Une activité limitée dans le temps

La nouvelle saison de chasse **commencera le 20 octobre sur le massif forestier d'Armainvilliers** (calendrier au verso).

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes **partagent le même espace**. L'ONF invite chacun à être attentif à la signalisation mise en place les jours de chasse : panneaux et rubalise apposés, voies d'accès coupées. Il est déconseillé de pénétrer dans les sous-bois ainsi que d'emprunter les allées des zones chassées.

Toutes les précautions seront prises pour **garantir la sécurité de tous**. La forêt n'est jamais totalement parcourue laissant plusieurs espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer.

À quoi sert la chasse ?

La forêt domaniale d'Armainvilliers compte 3 types de grands animaux : sangliers, chevreuils et daims. Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont accessibles à la dent des chevreuils. Herbivores, ces derniers **consomment les bourgeons et les feuilles des jeunes arbres**. Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les plants puis consomme les fruits des arbres. **Présents en trop grand nombre**, les chevreuils et sangliers **compromettent la régénération de la forêt**.

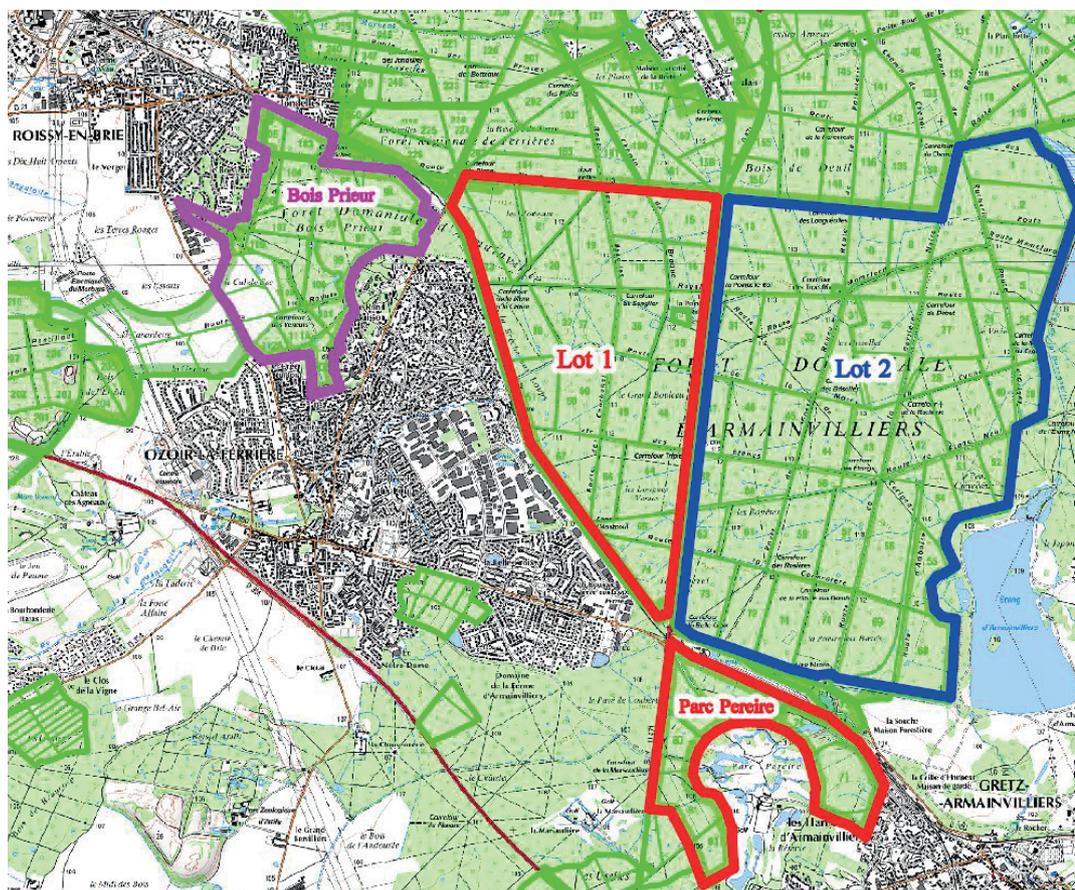
En zone urbaine, les sangliers font souvent parler d'eux. Ils **ne se cantonnent pas qu'aux lisières** de forêt mais provoquent parfois d'autres dégâts : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisère, dégâts sur les parcelles agricoles.

Sans régulation, les populations décupleraient rapidement. **La chasse limite leur population afin que la forêt puisse se renouveler**. Un plan de chasse, validé par le Préfet, définit le nombre de chevreuils à prélever chaque année.

RESTEZ INFORMÉ EN TEMPS RÉEL AVEC L'APPLICATION MELCKONE

Les jours de chasse, l'application mobile Melckone vous indique en temps réel les zones concernées. Destinée aux promeneurs, randonneurs, cavaliers, vététistes et, plus largement, à tous les utilisateurs de la forêt, elle vise à faciliter la cohabitation entre tous les usages. Disponible gratuitement sur l'Appstore et Google Play.

Carte et calendrier pour la saison 2023-2024



ZONE 1	ZONE 2	BOIS PRIEUR
<p>Mardi : 7/11, 21/11, 5/12, 19/12, 9/01, 23/01, 6/02, 20/02, 28/02.</p>	<p>Vendredi : 27/10, 3/11, 10/11, 17/11, 24/11, 1/12, 8/12, 15/12, 22/12, 29/12, 5/01, 12/01, 19/01, 26/01, 2/02, 9/02, 16/02, 23/02 et 1/03.</p>	<p>Judi : 07/12, 11/01 et 08/02</p>